

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à l'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol et la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de SELLES-SAINT-DENIS

Par arrêté préfectoral du 9 octobre 2017, une enquête publique unique relative au projet d'aménagement d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de SELLES-SAINT-DENIS, lieu-dit « Les Communaux », ainsi que sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de SELLES-SAINT-DENIS sera ouverte en mairie de SELLES-SAINT-DENIS du lundi 30 octobre 2017 à 9h00 au vendredi 1er décembre 2017, à 18h00, inclus.

Le projet de centrale photovoltaïque est soumis à étude d'impact en application de l'article R122-8 du code de l'Environnement. Il est par ailleurs soumis à la procédure de demande de permis de construire.

Il nécessite une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU afin de modifier le règlement de la zone AUiz, pour autoriser « les équipements et ouvrages d'intérêt collectif ».

Demande de permis de construire n° 041 241 16D 0011 déposée par la SAS PHOTOSOL dont le siège social est situé 3 rue Rossini, PARIS (75009). La SAS est représentée par David GUINARD.

COMMISSAIRE-ENQUETEUR : M. Alain VAN KEYMEULEN, officier de l'armée de terre en retraite, est nommé commissaire-enquêteur.

CONSULTATION DU DOSSIER : pendant la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier sera déposé à la mairie de SELLES-SAINT-DENIS et à la communauté de communes de SOLOGNE DES RIVIERES où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelles au public.

Les pièces du dossier sont aussi disponibles sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Horaires d'ouverture de la mairie de SELLES-SAINT-DENIS :

Lundi et vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ;

Mardi : de 09h00 à 12h00

Mercredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Jeudi : de 14h00 à 17h00

Horaires d'ouverture de la communauté de communes de SOLOGNE DES RIVIERES:

Le Lundi : de 14h00 à 17h30

Du Mardi au Vendredi : de 09h à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public dans la mairie de SELLES-SAINT-DENIS afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet.

Ces observations pourront également être adressées :

• par écrit à la mairie de SELLES-SAINT-DENIS, à l'attention du commissaire-enquêteur ;

• par mail à l'adresse suivante : ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr

En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de SELLES-SAINT-DENIS :

• lundi 30 octobre de 9h00 à 12h00

• jeudi 02 novembre de 14h00 à 17h00

• mardi 21 novembre de 9h00 à 12h00

• vendredi 1er décembre de 15h00 à 18h00

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la préfecture de Loir-et-Cher et à la mairie de SELLES-SAINT-DENIS où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur ainsi que sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>